

## Au Conseil intercommunal du district de Nyon

### Préavis du Comité de direction n°38-2008

Concerne : Contribution d'un montant de CHF 15'000.-- pour la réalisation du concept d'aménagement paysager, des espaces publics et de la mobilité douce dans le SDAN.

---

Responsables : Gérald Creteigny

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

#### **1. Historique et contexte**

Le périmètre de l'agglomération yvonnoise est composé des communes d'Eysins, Nyon, Prangins, Crans-près-Céligny, Duillier, Grens, Signy-Avenex<sup>1</sup> et Trélex.

Le schéma directeur de l'agglomération yvonnoise (SDAN) a été adopté par les partenaires en février 2006<sup>2</sup>. Il constitue la première pièce du puzzle du nouveau plan directeur régional. Ce projet de territoire, ainsi élaboré, définit une vision stratégique du développement à l'horizon 2020 et s'attache à déterminer les localisations et les structures urbaines nécessaires à l'accueil de 12'000 nouveaux habitants et de 7'000 emplois supplémentaires.

Un programme politique de mise en œuvre des actions identifiées a été arrêté en septembre 2006. A l'instar du chantier de la Route de distribution urbaine – RDU, les différents chantiers sont pilotés par une structure partenariale évolutive selon les cas.

L'identité du périmètre de l'agglomération résulte largement de la qualité des espaces bâtis et de la qualité des espaces encore libres ; ces derniers sont situés « hors murs » (paysage cultivé et de production, nature) ou situés à l'intérieur des villages et de l'agglomération compacte (pénétrantes de verdure, parc, espaces publics ainsi que les rues et places, etc.). Les développements en cours ou projetés soumettent ces espaces à forte pression.

Pour préserver et valoriser le cadre de vie, il sera essentiel de développer et consolider un concept général d'aménagement paysager, des espaces publics et de la mobilité douce dans l'agglomération yvonnoise en vue de renouveler les valeurs culturelles du paysage, d'assurer à la population des espaces de détente et de ressourcement, de connecter les espaces libres, de préserver les liaisons structurantes de niveau régional.

---

<sup>1</sup> La commune de Signy-Avenex n'a pas signé la convention du SDAN en 2006

<sup>2</sup> Cf préavis Conseil régional n° 4-04

Le SDAN prévoit dans son programme de mise en œuvre l'établissement d'un « concept d'aménagement paysager et des espaces publics. Ce chantier n°3 permettra de mettre sur pied une stratégie générale dans le but de valoriser les espaces paysagers, de développer conjointement des parcours de mobilité douce (pied et vélo), dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des différents habitants / usagers de l'agglomération.



## **2. Démarche pour l'élaboration de la conception directrice**

L'étude devra intégrer la valorisation des espaces verts, des parcs urbains en vue de les relier par des réseaux de cheminement piétons et/ou deux roues sur tout le périmètre de l'agglomération. Ce chantier n°3 permet de développer et concrétiser la continuité des déplacements au sein des espaces urbains et entre la ville « compacte » et la campagne en développant des repères (les espaces publics) d'une part, et d'autre part d'inscrire une image forte du traitement des espaces interstitiels pour les différents usagers de l'agglomération.

Ce chantier poursuit les orientations suivantes :

1. Valoriser et développer les cheminements, parcours piétonniers reliant les espaces verts, les espaces publics (écoles, aires de jeux & sports,...) et les centres d'intérêt (services commerciaux, patrimoine bâti remarquable, etc.) en vue d'offrir une bonne desserte piétonne, d'améliorer la qualité de vie des différents usagers et de valoriser l'image de l'agglomération.
2. Augmenter l'attractivité des déplacements doux avec des liaisons structurantes dans l'agglomération à l'intérieur des espaces urbanisés et entre la ville et la campagne.
3. Développer un maillage fin de qualité pour la desserte des centres, des quartiers.
4. Relier et aménager des cheminements de mobilité douce dans le périmètre de l'agglomération.
5. Traiter et marquer soigneusement l'aménagement des entrées principales de l'agglomération, au sud de l'A1, l'entrée de Nyon par la route Blanche/RDU et la route de St-Cergue/RDU, à l'Est, l'entrée par Duillier et Prangins/RDU, par la route de L'Etraz, à l'Ouest, l'entrée sur Eysins, avec la route de Crassier/RDU, au Sud, les entrées depuis la RC1a ; au nord de l'A1 la route blanche en direction du jura.

Les tâches à entreprendre dans ce cadre sont :

- a L'organisation d'une « armature » lisible d'espaces naturels, publics et autres interfaces qui doit améliorer la convivialité et l'accès aux différents usagers de l'agglomération nyonnaise.
- b La localisation des liaisons existantes, en projet et manquantes pour les piétons et les vélos.
- c L'élaboration d'une conception directrice pour la mobilité douce en relation avec la mise en valeur du paysage, des espaces publics et routiers.

L'étude devra fournir un concept général, développé de manière concertée et capable d'intégrer les autres études existantes et futures. Elle devra répondre aux objectifs et actions prévues par le SDAN et mettre en place les idées générales pour l'organisation des espaces publics et des déplacements doux.

L'étude du chantier devra également comprendre une méthodologie destinée à la mise en œuvre des futurs projets. Cette méthodologie devra être conçue comme un outil et donner des directives claires et précises sur la base des données actuelles et des évolutions possibles. Elle conduira à un document de référence que les différents partenaires concernés pourront utiliser, tant dans les phases de conception des projets que lors de leurs mises en œuvre.

Sur la base des objectifs ci-dessus l'étude devra aboutir entre autre aux deux volets suivants :

- A. Un volet « **Relevé et concept général des réseaux de déplacement** » comprenant notamment :
  - L'inventaire (répertoire typologique) et la lecture des espaces publics existants et des réseaux de mobilité douce, (les places, les espaces verts, les axes principaux de voirie, les parcours piétons et les pistes cyclables, etc.).
  - Une proposition de concept général directeur pour la valorisation des espaces publics et le renforcement des déplacements doux basée sur la continuité, la cohérence et la sécurité des parcours, le renforcement d'un maillage fin pour la desserte des centres,



Le montant à charge du CR sera prélevé à raison de CHF 5'000.-- par année sur 3 ans sur le fonds d'investissement régional. Cet investissement ne mobilise pas le plafond d'endettement Conseil régional.

#### **4. Conclusion**

La concrétisation de ce chantier n°3 du SDAN est importante pour plusieurs raisons :

La conception directrice pour l'aménagement paysager, les espaces publics et la mobilité douce concerne l'ensemble des 8 communes du périmètre d'agglomération.

Les projets qui seront identifiés permettront d'engager certaines concrétisations intercommunales et surtout d'inscrire ces réalisations dans une continuité des réseaux permettant aux usagers de relier confortablement différents lieux en fonction de leurs besoins (déplacements domicile-travail, loisirs,..).

La réussite de ce projet est importante pour la préservation et valorisation du cadre de vie qui constitue un thème central du nouveau plan directeur régional.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu la demande de contribution d'un montant de CHF 15'000.-- pour la réalisation du concept d'aménagement paysager, des espaces publics et de la mobilité douce dans le SDAN.
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- ouï le rapport de la commission ad' hoc
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide d'autoriser le crédit de CHF 15'000.-- pour la réalisation du concept d'aménagement paysager, des espaces publics et de la mobilité douce dans le SDAN.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 6 mars 2008, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger